

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 79 (2001)
Heft: 4

Rubrik: Pilzkartierung = Cartographie des champignons = Cartografia dei funghi
; Vapko-Mitteilungen = Communications Vapko = Comunicazioni Vapko
= Zu verkaufen - zu kaufen gesucht - zu verschenken = Achats - ventes
- dons = Compera - vendita - regalo

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fils d'un mycologue nigérien, qui porte trois grands exemplaires de *Pleurotus tuber-regium*, émergeant d'un sclérote. Le lecteur attentif trouvera des illustrations de quelques champignons qui ne sont pas ou à peine mentionnés dans le texte, p.ex. *Lentinus squarulosus*, un cousin du Shiitake qui pousse beaucoup plus vite. Ce champignon et quelques autres comme *Polyporus tuberaster*, *Flammulina populicola*, *Macrocybe crassa*, et peut-être même *Termitomyces robustus* seront probablement traités dans une prochaine édition de ce livre. Ce manuel pratique, qui est en même temps un livre passionnant, est vivement recommandé à tous les amateurs de champignons et surtout à ceux qui s'occupent de leur culture, d'autant plus qu'il est – en proportion avec la qualité et quantité de l'information fournie – très bon marché.

Tjakko Stijve, Sentier de Clies 12, CH-1806 St-Légier

Pilzkartierung

Cartographie des champignons

Cartografia dei funghi

État des travaux – Appel à la collaboration

Beatrice Senn-Irlet et Simon Egli

Institut FNP, Zürcherstrasse 111, 8903 Birmensdorf

E-Mail: beatrice.senn@wsl.ch

La «Banque de données des Macromycètes de Suisse», qui rassemble des récoltes de champignons de tout le territoire confédéral dans une même banque de données, contient actuellement, grâce aux listes reçues ces deux dernières années, 160 000 fiches de récolte, représentant 6791 espèces; cela constitue déjà à ce jour la preuve de l'existence sur notre sol d'une notable partie de la richesse spécifique des champignons que l'on peut s'attendre à constater en Suisse.

Les espèces suivantes ont été signalées pour la première fois dans les listes reçues de 1997 à 1999:

Clitocybe deceptiva Bigelow, ***Cortinarius caesiocanescens*** Britzelm. ss. Mos. nec Maire, ***Cortinarius fragilipes*** Reumaux, ***Cortinarius lacustris*** Moënné-Locco, ***Cortinarius solis-occasus*** Melot, ***Elaphomyces septatus*** Vittad., ***Lachnellula agassizii*** (Berk. & Curtis) Dennis, ***Leccinum murinaceum*** (J. Blum) Bon, ***Martellia stephensii*** (Berk.) K. & A. Mader, ***Massaria pupula*** (Fr.) Tul. & C. Tul., ***Mycenella variispora*** Robich, ***Pachyella coquandii*** (Donadini) Häffner & Schopfer.

Il s'agit d'une part d'espèces nouvellement décrites ces dernières années, tels certains cortinaires ou *Mycenella variispora*, d'autre part d'espèces longtemps méconnues qu'une étude approfondie de la littérature a permis de nommer correctement, tels *Clitocybe deceptiva* et *Lachnellula agassizii*, et enfin d'espèces rares, tel *Elaphomyces septatus*.

La carte en page 170 montre la répartition géographique de toutes les récoltes actuellement enregistrées dans la banque de données. On y reconnaît avec évidence les régions où collaborateurs et collaboratrices ont été très actifs. Quelques cantons alpins tels que Glaris, Schwytz, Uri, les régions grisonnes du Rhin antérieur et certaines régions du Plateau suisse sont très mal explorés. Malgré tout, on a une bonne vue de la situation actuelle. On peut déjà, en tenant compte des exigences écologiques de certaines espèces, extrapoler la répartition probable d'un bon nombre d'espèces.

Nous lançons un pressant appel à tous les amateurs de ce pays pour qu'ils collaborent à la cartographie. Les plus bienvenues sont en particulier les annonces de récoltes faites dans les régions encore peu prospectées de Suisse.

Les fiches de récolte peuvent nous parvenir sous forme de fichier électronique ou sous forme de papier rempli manuellement. Elles doivent impérativement comporter les données suivantes: nom scientifique du champignon, date de récolte, coordonnées de la station (si possible à 100 m près). Souhaitées sont de plus l'indication du canton, de la commune, de l'écologie et de l'altitude. Précieuses sont aussi les précisions suivantes: type de végétation (forêt riveraine, forêt de mélèzes, etc.), substrat (terre nue, branche tombée, souche, place à feu, etc.), plante mycorhizée (sapin blanc, épicéa, hêtre, plante herbacée, etc.), existence d'une pièce d'herbier.

Dès l'automne prochain, les intéressés pourront obtenir une disquette (pour Windows ou Mac) qui contiendra un schéma de saisie, avec tous les noms scientifiques des champignons et les données nécessaires à chaque saisie. Avec cette disquette, la saisie des données de récolte sera simplifiée pour tous les collaborateurs et collaboratrices.

Un vœu de la direction du projet de cartographie des champignons est que soit aussi précisé le type de végétation; il existe à ce sujet un livre de Raymond Delarze, Yves Gonseth et Pierre Galland, intitulé «Guide des milieux naturels de Suisse» et publié chez Delachaux et Niestlé. Cet ouvrage peut être trouvé en librairie et sera distribué gratuitement, sur demande, aux personnes intéressées qui désirent apporter une sérieuse contribution à la cartographie des champignons de Suisse.

(Traduction: François Brunelli, 1950 Sion)

Légende de la figure: Distribution des récoltes, selon l'état actuel de la banque de données des macromycètes de Suisse. Chaque point représente l'annonce de récolte d'au moins une espèce de champignon pour le couple correspondant de coordonnées.



Chers amis et amies mycologues,

En vue de recherches sur la présence d'amanitines, je vous serais extrêmement reconnaissant de m'envoyer des exsiccata de *Conocybe filaris* (*Pholiotina filaris*) et/ou d'autres espèces annelées du genre *Conocybe*. Je vous dis d'ores et déjà un chaleureux merci pour votre collaboration.

Harry Andersson, Eichhahnweg 29a, D-38108 Braunschweig

E-Mail: Harry1Andersson@aol.com

À propos de quelques contrevérités en rapport avec le projet de suppression du contrôle officiel des champignons

Roland Gavillet

Ch. du Val d'Angrogne 11, 1012 Lausanne

On a pu lire quelques arguments, déjà entendus, justifiant la suppression du contrôle officiel des champignons, qui ne correspondent pas à la réalité. Il s'agit d'idées reçues qu'il convient de remettre à leur juste place.

Une personne qui cueille des champignons pour son usage personnel doit assumer le risque qu'elle prend.

Hormis les cas particuliers (allergies, cuisson insuffisante, altérations, etc.), les intoxications touchent la plupart du temps des personnes qui ont commis des erreurs de détermination par méconnaissance des caractères botaniques précis des champignons qu'elles cueillent, de leur grand polymorphisme et de leurs multiples possibilités de confusion.

Ces personnes croient savoir mais, en réalité, ne savent pas. Elles ne sont pas conscientes de l'approximation de leurs connaissances et du danger encouru. Comment doivent-elles, dès lors, assumer les risques qu'elles prennent?

Chaque intoxication apporte déjà son lot de maux humains. Faut-il aller plus loin encore: inventer le péché d'ignorance, faire expier ceux qui se sont trompés jusqu'à ce qu'ils en meurent?

Soyons sérieux. Il faut prévenir les intoxications et pour cela maintenir, développer et mieux faire connaître encore le contrôle des champignons. Tout le monde s'en portera mieux. Les intéressés d'abord, la collectivité ensuite, qui économisera les frais médicaux et sociaux que chaque intoxication occasionne.

La cueillette de champignons pour son propre usage est une pratique strictement privée qui ne regarde pas l'Etat.

Il convient de rappeler que le contrôle officiel des champignons, c'est-à-dire exercé sous l'autorité des pouvoirs publics, existe depuis plus de cent ans en certains lieux.

Les conditions qui ont conduit à sa mise en place n'ont pas changé; les champignons sont toujours les mêmes et les hommes ne commettent pas moins d'erreurs d'appréciation. Dès lors, le contrôle de ces champignons s'inscrit pleinement, aujourd'hui comme hier, dans les activités de prévention exercées par l'Etat. La nouvelle constitution fédérale l'y incite même, puisque son article 118 dispose que **«Dans les limites de ses compétences, la Confédération prend des mesures afin de protéger la santé. Elle légifère sur l'utilisation des denrées alimentaires... qui peuvent présenter un danger pour la santé.»**

En France, les contrôles sont assurés par les pharmaciens et on ne compte pas davantage d'accidents qu'en Suisse.

Peut-être. Mais il faut savoir qu'en Suisse la connaissance des champignons supérieurs n'est pas enseignée dans le cadre des études de pharmacie.

Par ailleurs, certains mycologues français souhaitent vivement que leur pays dispose d'un dispositif de contrôle semblable au nôtre.

La suppression du contrôle officiel va forcément limiter le ramassage abusif des champignons, en particulier en grandes quantités.

Il n'est pas certain du tout qu'il en soit ainsi. Il est même probable que le contraire se produise, car le ramasseur ne bénéficiera plus des conseils avisés en la matière, donnés par le contrôleur officiel, son premier correspondant.

S'agissant des champignons commercialisés, la suppression du contrôle officiel (et du contrôle reconnu officiellement) conduira à responsabiliser davantage les commerçants et les restaurateurs.

La notion de responsabilité personnelle satisfait certainement un raisonnement juridique étroit, mais ne permet pas d'assurer la sécurité voulue. Elle a ses ratés, comme en témoigne la vente d'une amanite phalloïde sur le marché de Vevey, en automne 1999.

Les pénalités infligées à celui qui, volontairement ou involontairement, aura manqué à son devoir de vigilance ne compenseront jamais les désagréments causés par une intoxication. Il faut donc mettre en place des garde-fous, des interdictions et des limites, sévèrement contrôlés et tout aussi rigoureusement sanctionnés s'ils ne sont pas respectés.

En définitive, il n'y a pas de bonne raison de supprimer le contrôle officiel des champignons, mais seulement de mauvais prétextes, autant d'outrages au bon sens.

Zu verkaufen – Zu kaufen gesucht – Zu verschenken

Achats – Ventes – Dons

Compera – Vendita – Regalo

Compero

Fred Waldvogel: Pilze 1 & Pilze 2, Silva Verlag 1972, sia nella edizione tedesca che francese o italiana.

SZP/BSM, Bollettino Svizzero di Micologia: anni 1980–2000 complete

MH, Mycologia Helvetica: da vol. 1 a vol.11 completo

Offerte a:

Alfredo Riva, Via Pusterla 12, 6828 Balerna TI

Cerchiamo

Bollettini Svizzeri di Mycologia BSM/SZP dei seguenti numeri e annate:

1981: Nr. 2; 1982: Nr. 1, 2, 9; 1983: Nr. 8; 1985: Nr. 2; 1987: Nr. 6; 1989: Nr. 9;
1992: Nr. 1.

Inviare con proposta a:

Alfredo Riva, Via Pusterla 12, 6828 Balerna TI

Corrigendum

F. Flammer, H. Tinner (SZP 3/2001)

Reagieren amyloide und dextrinoide Sporen aus gekochten und verspeisten Pilzstückchen mit Melzer-Reagens noch positiv?

Auf Seite 106 oben (Tabelle 1) hat sich ein Fehler eingeschlichen: Die Menge Kartoffelflocken beträgt **0,5 g** und nicht 0,5 mg.

F. Flammer, H. Tinner (BSM 3/2001)

Problème à résoudre

Dans le tableau 1, page 106, à la première ligne, lire **0,5 g** au lieu de 0,5 mg.



Der Steinpilz

Ein Mykologe war er nicht,
Der Mann mit viel zu viel Gewicht,
Drum ging er, teils mit Unbehagen,
In ein Geschäft, um nachzufragen,
Ob denn für ihn, den grossen Laien,
Pilzbücher auch zu haben seien.

«Natürlich», sagt die Dame stolz,
Mit ihrer Stimm' wie süsches Holz,
Und brachte kurzerhand sodann,
Den Lagerhüter an den Mann!

Zu Hause bald, mit viel Affekt,
Hat Dick den Kopf ins Buch gesteckt,
Und voller Staunen gleich gesehen,
Wie viele Pilze da rumstehen.

Mit stolzer Brust tat er sich brüsten,
Und liess auch trefflich sich ausrüsten,
Mit Korb und Buch und andren Sachen,
Liess er die Sammelwut entfachen,
Als plötzlich unter einem Baum,
Erfüllung kam für seinen Traum!

Was steht denn da? Die Sehnsucht stillt's!
Der längst gesuchte Herrenpilz!
Ein Pilz aus Stein, so wie gelesen?
Mit dem macht man kein Federlesen!
Zur Hand den Hammer samt dem Eisen,
Dem Pilz, dem muss man schon beweisen,
Wer «Spieglein, Spieglein an der Wand,
Der Stärkste ist in diesem Land!»

Der Dick, bekannt als tapfrer Krieger,
Bleibt wie bekannt, wie immer Sieger!
Am Ende steht die Frage offen,
Die alle Pilzler hat betroffen,
Ob dieser Pilz, der rarer wird,
Durchs Kochen wohl auch garer wird?!

Karikatur: **Hans Bertschman** (HAB),
In den Schorenmatten 27, 4058 Basel

Text: **Hans Hofer**, Föhrenweg 12,
4127 Birsfelden